

ASSEMBLÉE NATIONALE4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1254

présenté par

Mme K/Bidi, M. Maurel, M. Sansu, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard,
Mme Fauchillon, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Tjibaou, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot et M. Rimane

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.